

SYNDICAT MIXTE DE GESTION DE L'ÉCOLE NATIONALE DE MUSIQUE
DANSE ET ART DRAMATIQUE DE VILLEURBANNE

46, cours de la République – 69100 Villeurbanne

Comité syndical

Délibération de la séance du lundi 7 juillet 2025
A la Médiathèque – ENM de Villeurbanne

Membres du comité syndical				Délibération n° 2517
En exercice	Présents	Pouvoirs	Absents	Objet : Décision Modificative n°1 de l'exercice 2025
9	5	2	4	Rapporteur : M. Stéphane FRIOUX
Délibéré : Adopté à l'unanimité				Annexe : Non

Président : Monsieur Stéphane Frioux

Présent(e)s : Monsieur Stéphane Frioux, Adjoint au Maire, Ville de Villeurbanne
Monsieur Hugo Dalby, Conseiller Métropole de Lyon
Madame Aurélie Loire, Adjointe au Maire, Ville de Villeurbanne
Monsieur Gaëtan Constant, Adjoint au Maire, Ville de Villeurbanne
Madame Morgane Guillas, Conseillère Municipale Déléguée, Ville de Villeurbanne

Pouvoirs : Monsieur Cédric Van Styvendael, Maire, Ville de Villeurbanne, à M. Frioux
Madame Caroline Lagarde, Conseillère Métropole de Lyon, à M. Dalby

Excusé(e)s : Monsieur Cédric Van Styvendael, Maire, Ville de Villeurbanne
Madame Caroline Lagarde, Conseillère Métropole de Lyon
Madame Anne Reveyrand, Conseillère Métropole de Lyon
Madame Corinne Subai, Conseillère Métropole de Lyon

Transmission à la Préfecture le 8 juillet 2025

Délibération n°2517 – Décision modificative numéro 1 exercice 2025 :

Mesdames, Messieurs,

Conformément à l'instruction M57 et au vu de l'attribution d'une contribution complémentaire de 20 000 euros par la ville de Villeurbanne ainsi que du montant du FCTVA, je vous propose d'effectuer les modifications suivantes afin de rééquilibrer les dépenses et recettes des sections de fonctionnement et d'investissement de l'exercice 2025 :

Section de fonctionnement :

En dépenses :

Chap.	Art.	Désignation	<u>Montant des crédits ouverts avant DM</u>	<u>Propositions Nouvelles</u>	<u>Montant des crédits ouverts après DM</u>
011	611	Contrats de prestations de services	141 642,41€	+ 20 000€	161 642,41€
<u>Total dépenses de fonctionnement</u>			6 494 433,09€	+ 20 000€	6 514 433,09€

En recettes :

Chap.	Art.	Désignation	<u>Montant des crédits ouverts avant DM</u>	<u>Propositions Nouvelles</u>	<u>Montant des crédits ouverts après DM</u>
74	74741	Participations communes membres du GFP	3 934 032€	+ 20 000€	3 954 032€
<u>Total recettes de fonctionnement</u>			6 494 433,09€	+ 20 000€	6 514 433,09€

Section d'investissement :

En dépenses :

Chap.	Art.	Désignation	<u>Montant des crédits ouverts avant DM</u>	<u>Propositions Nouvelles</u>	<u>Montant des crédits ouverts après DM</u>
21	2188	Autres immobilisations corporelles	166 662,44€	- 4 307,93€	162 354,51€
<u>Total dépenses d'investissement</u>			267 012,44€	- 4 307,93€	262 704,51€

En recettes :

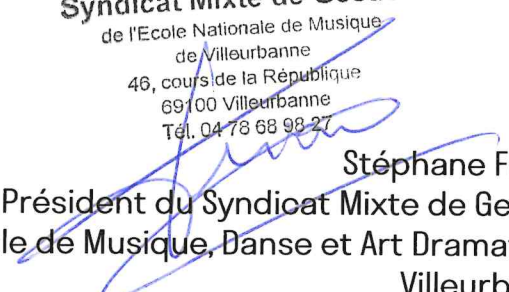
Chap.	Art.	Désignation	Montant des crédits ouverts avant DM	Propositions Nouvelles	Montant des crédits ouverts après DM
10	10222	FCTVA	20 000€	- 4 307,93€	15 692.07€
Total recettes d'investissement			267 012,44€	- 4 307,93€	262 704.51€

Il est proposé aux membres du Syndicat Mixte de Gestion d'approuver la Décision Modificative n°1 de l'exercice 2025.

Après vote, les membres du Comité Syndical approuvent la délibération et autorisent le Président à la signer.

Syndicat Mixte de Gestion

de l'Ecole Nationale de Musique
de Villeurbanne
46, cours de la République
69100 Villeurbanne
Tél. 04 78 68 98 27


Stéphane FRIOUX
Président du Syndicat Mixte de Gestion
Ecole Nationale de Musique, Danse et Art Dramatique
Villeurbanne